



Municipalité  
de St-Norbert

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
M.R.C. DE D'AUTRAY

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 431 CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

---

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Cindy Bélec, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Norbert, M.R.C. de d'Autray;

QUE le règlement no 431, *Création d'une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales* a été adopté sous la résolution # 2023-11-308, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 21 novembre 2023, à 20h00 au lieu ordinaire des séances, soit la salle municipale Réjean-Laporte, 2150 rue Principale, Saint-Norbert.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Norbert ce 28<sup>ième</sup> jour de novembre deux mille vingt-trois (28-11-2023)

*Cindy Bélec*

Directrice générale et greffière-trésorière

4, rue Laporte  
Saint-Norbert, Québec  
J0K 3C0

Tél. : 450-836-4700  
Télec. : 450-836-4004

[municipalite@saint-norbert.net](mailto:municipalite@saint-norbert.net)  
[www.saint-norbert.net](http://www.saint-norbert.net)

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Cindy Bélec, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Norbert, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 28 novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 novembre 2023.

*Cindy Bélec*

Directrice générale et greffière-trésorière